

ENSEMBLE À BASSEVELLE

N° 37 – Décembre 2020



Cette carte postale du début du XX^e siècle montre l'entreprise de charronnage et carrosserie AUTEREAU établie à **La Belle Idée**. Dans ces temps-là, où la plupart des actifs bassevellois travaillaient dans le secteur agricole, on trouvait dans notre village, en plus de ce charron, trois maréchaux-ferrants dont deux situés le long de ce grand axe, deux entreprises de maçonnerie, deux aubergistes, deux scieurs de long, un bourrelier et une matelassière, à leur compte, pour une population de 368 habitants (recensement 1911).

Le mot du maire :

Chères Bassevelloises, chers Bassevellois,

Depuis notre élection le 15 mars dernier, la vie quotidienne est « régie » par la covid 19 et les restrictions sanitaires qui en découlent mais nous tenons bon la barre, afin que la commune ne soit pas trop affectée par cette triste période.

Comme vous avez pu le lire dans les comptes-rendus des conseils municipaux qui se tiennent désormais au foyer communal - notre mairie annexe, les commissions municipales sont au travail et je les en remercie. Un dossier de restauration du phare aéronautique a été déposé auprès du conseil départemental.

Dans le but de réaliser des économies d'énergie à court terme, et financières sur le long terme, le conseil municipal a décidé de remplacer les lanternes actuelles des 32 points lumineux des rues de la mairie et du foyer et de la route de Nogent-l'Artaud par des lanternes LED. Ces travaux sont subventionnables par le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne

Le dossier complet de l'avant-projet de notre 4^e contrat rural est en attente d'adoption par le conseil régional et le conseil départemental. Cette procédure permet d'aider les communes de moins de 2 000 habitants en subventionnant leurs travaux programmés, à hauteur de 70 % du montant HT. L'échéancier actuel est le suivant :

Opération n° 1, prévue en 2021 : réfection des façades et des toitures y compris l'isolation de la mairie école et divers travaux à la mairie annexe ;

Opération n° 2, prévue en 2022 : réfection des toitures en partie et des parements extérieurs de l'église.

La commune s'engage à prendre un stagiaire pour deux mois, pendant la durée des travaux.

Nous avons pu organiser les Journées du Patrimoine, la commémoration du 11 novembre et gâter nos aînés et les enfants pour Noël. J'ai même pu célébrer mon premier mariage en tant que maire en septembre. C'est le premier mariage qui a lieu dans le foyer communal.

L'école et le restaurant scolaire n'ont pas interrompu leurs activités.

A cette occasion, je tiens tout particulièrement à féliciter Mmes Véronique VIVIEN, Christine KINZIGER, Martine BERTHELLEMY, Sylvie LEBLOND et M. Laurent SAINT pour leur professionnalisme.

Félicitations à M. Bernard RICHARD nommé maire honoraire le 7 septembre 2020 et chevalier de la Légion d'honneur le 1^{er} janvier 2021.

L'an prochain, nous célébrerons les 100 ans de notre monument aux morts, occasion de rappeler les souffrances de ces années de guerre et la mort de tous ces jeunes Bassevellois appelés et morts au combat.

Les cérémonies des vœux 2021 ont été annulées par le préfet. Nous regrettons de ne pas pouvoir vous accueillir en janvier, suivant la tradition. Cette année, c'est ce bulletin qui sera mon messager vers vous tous : Je vous souhaite le meilleur pour 2021. Prenez soin de vous et des vôtres.

Le maire, Jean-Marie VAN LANDEGHEM



ÉVÈNEMENTS



19 septembre 2020 - Dans le hall de la mairie, pour marquer le 140^e anniversaire de l'inauguration de la mairie école, le maire Jean-Marie VAN LANDEGHEM pose, sous les regards attentifs de ses adjoints Pascale VIVIER et Jean-Luc COURTOIS, une plaque qui porte les noms des 27 maires connus depuis la création des communes le 22 décembre 1789.

Journées du Patrimoine 19 et 20 septembre 2020

Une exposition au foyer communal intitulée : « Histoire de notre nouvelle mairie » ainsi qu'une conférence ont eu lieu le matin, animées par Anne-Marie LANGOU.

Un apéritif en plein air a ponctué cette matinée ensoleillée.

L'après-midi, le maire a ouvert les portes de la mairie de 15h à 18h, tandis que de 14h à 17h plusieurs passionnés du patrimoine ont pu écouter et découvrir avec intérêt un diaporama à l'église. L'orgue historique a retenti en fin d'après-midi. Cet intermède musical fut interprété par une jeune organiste au talent très prometteur.

Merci à la commission du patrimoine, à la commission des fêtes et aux différents intervenants pour l'organisation et le déroulement de cette belle journée.



11 novembre 2020

Malgré l'effectif restreint dû à la covid 19, la commémoration a pu suivre le cérémonial habituel. Avec recueillement et dignité, un hommage a été rendu aux 27 Bassevellois morts des suites de la guerre 1914-1918, sans oublier les 4 soldats anglais décédés le 8 septembre 1914 sur le territoire de la commune.

POINT FIBRE

Le réseau Internet fibré a commencé à être déployé sur notre commune à partir de la fin de l'été. Différents fournisseurs d'accès ont proposé leur service pour fournir un accès à Internet. La satisfaction des premiers clients est très variable en fonctions des opérateurs. Le point dur a surtout été le raccordement physique de l'habitation au réseau en voirie. Il est donc indispensable de vérifier avant l'intervention des techniciens que les fourreaux mis en place lors des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sur la commune de Bassevelle permettent bien de faire cheminer le câble de la fibre du coffret, placé en limite de propriété sur la voirie, jusqu'à l'endroit où la fibre doit pénétrer dans l'habitation. Pour tout problème de refus de branchement venant du fournisseur d'accès vous pouvez en informer la mairie.

PROJET DE REPRISE CONCESSIONS 2017/2020 AU CIMETIÈRE

Le 5 septembre 2017, M. Bernard RICHARD, maire et M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire adjoint, ont constaté que des concessions avaient cessé d'être entretenues et se trouvaient dans un état d'abandon prévu par l'article L361.17 du code des communes.

Le 21 novembre 2020, M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire et Mme Pascale VIVIER, maire-adjoint ont constaté à nouveau que les concessions étaient dans le même état d'abandon. Huit, à la demande écrite de particuliers, ont été retirées de la liste de reprise, les familles s'engageant à effectuer des travaux d'entretien. Un procès-verbal a été dressé et affiché pendant un mois, il sera ensuite établi un arrêté de reprise des concessions.

VENUE DU PÈRE NOËL ET DISTRIBUTION DE CADEAUX



Le spectacle prévu le 12 décembre a été annulé en raison de la crise sanitaire. Cependant une distribution de jouets en présence du Père Noël a été organisée le matin pour les enfants de la naissance à 10 ans. Des créneaux horaires ont été attribués aux familles. Le sourire des enfants a participé à la réussite de cet événement.



CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le mercredi 23 décembre, Mmes Martine VAN LANDEGHEM et Véronique LOPES et MM. Jean-Marie VAN LANDEGHEM et René COCHON, ont eu le plaisir de distribuer les 45 colis aux habitants de Bassevelle âgés de 65 ans et plus en 2020. Le samedi 19 décembre, MM. Jean-Marie VAN LANDEGHEM et Franck SAUTET ont rendu visite à 3 personnes domiciliées à Bassevelle mais résidant actuellement en maison de retraite, pour leur offrir à chacune, une boîte de chocolats.

COMMISSION SCOLAIRE

Le conseil d'école du RPI Bassevelle – Bussières s'est réuni le 5 novembre 2020. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle le conseil d'école n'a pu se tenir qu'en présence de 6 personnes.

Mme VIVIEN directrice de l'école de Bassevelle a rappelé les modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école.

Elle a ensuite communiqué le résultat des élections des représentants des parents d'élèves. Le siège est pourvu par Mme LANTOINE BOUZENBILA Christelle titulaire et Mme MIRZA Elsa suppléante.

Un nouveau règlement intérieur a été voté et approuvé.

Fin décembre 2020 l'effectif du RPI était de 79 élèves. Les effectifs prévisionnels pour l'année 2021/2022 sont de 82 élèves.

Les directrices et les maires sont entrés en contact avec l'inspecteur de circonscription pour envisager l'ouverture d'une 4^{ème} classe pour la rentrée prochaine.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 22 septembre ainsi qu'un exercice attentat/intrusion le 3 décembre.

Les résultats aux évaluations nationales ont été communiqués lors de cette séance.

La directrice a rappelé les différents axes du projet d'école 2018/2021 précisant qu'à partir de mars avril 2021, les enseignantes dresseront un bilan des actions menées et en cibleront d'autres pour la rédaction du prochain projet d'école.

À L'ÉCOLE MATERNELLE



Activité jus de pomme

Au mois d'octobre, Mme VIVIEN, l'enseignante de maternelle a organisé un atelier jus de pomme. Les élèves ont participé activement : lavage, broyage puis pressurage des fruits.

Un délicieux jus de pomme s'est écoulé du presseur pour le plus grand plaisir des enfants qui ont apprécié la dégustation.



SACRÉ PÈRE NOËL

Les élèves de la classe de maternelle ayant été particulièrement sages, quelle surprise d'avoir à nouveau la visite du Père Noël ! Il est venu offrir des livres aux enfants.

Merci Père Noël ...



CURAGE DES FOSSÉS ET REMPLACEMENT DE BUSES



Des membres de la « commission voirie, bâtiment, développement durable et sécurité » se sont retrouvés pour effectuer le reprofilage des fossés situés dans le virage de la route de la Croix Blanchot au Petit Villiers le 3 juillet 2020 et à la croisée de la route de Vapré et du chemin de plaine le 8 août 2020 avec leur propre matériel. Il a également été entrepris le 14 août 2020 le début du remplacement de buses \varnothing 500 (230 m réalisés) qui collectent les eaux communes ainsi que les drainages. Ce travail a été réalisé par les agriculteurs les plus proches concernés. Pour la continuité, ces travaux qui ne peuvent être



entrepris qu'après la moisson, reprendront à la prochaine saison.

DÉCOUVERTE CASQUES DE SAPEURS-POMPIERS



5 octobre 2020 : Deux casques de sapeurs-pompiers ont été découverts dans l'enceinte de la ferme de l'île.

Ils ont été offerts à la commune et sont en cours de rénovation par M. Laurent SAINT. Pour mémoire : la subdivision des sapeurs-pompiers de Bassevelle a été créée en 1861, et a été dissoute par arrêté préfectoral du 21 mai 1958.



ÉTAT CIVIL

1^{er} janvier 2021, la commune de BASSEVELLE compte 379 habitants (Recensement INSEE).

Naissances :

- Noam SOOKIA né le 11 septembre 2020 à Meaux, de Khalid SOOKIA et Noémie BILLET.
- Haydane SAMBA MARY né le 16 septembre 2020 à Meaux, de Joffrey SAMBA et Roxanne MARY.

Décès :

M. René THENAUX, survenu à SOSPEL (Alpes Maritimes) le 17 décembre 2020.

Mariage :

Un mariage a été célébré le 5 septembre 2020 entre M. Sébastien JUILLARD et Mme Lorraine MARQUET.



INFORMATIONS DIVERSES

✦ Un arrêté a été établi le 29 septembre 2020 concernant **l'extinction nocturne de l'éclairage public** (arrêté du maire n° 2020/037 – *affiché en mairie*).

Il y fait mention qu'à compter du 1^{er} octobre 2020 : **l'éclairage public sera éteint de 22h00 à 6h00, à l'exception du hameau du Petit Bassevelle où il sera éteint de 24h00 à 06h00.**

✦ Nous vous rappelons que pour tout renseignement ou doléance, il faut vous rapprocher des services de la mairie directement. La mairie n'a aucun lien avec les réseaux sociaux. Nous souhaitons privilégier le contact humain.

✦ **Aux nouveaux Bassevellois, nous vous saurions gré de bien vouloir passer en mairie pour vous présenter. Il est toujours fort sympathique de faire connaissance dans un petit village.**

✦ La commune possède un stock important de sel, qu'elle met à disposition des habitants en sac de 25 kg. Pour en disposer, il suffit d'en faire la demande auprès de la mairie.

✦ Arrivée d'un nouveau prêtre à Saâcy-Sur-Marne, le Père Dariusz JANKOWSKI. Il reçoit sur RDV et est joignable par mail à padre.dariusz1@gmail.com ou au 07.67.81.90.64

✦ **N.B. :** *Définition de maire honoraire*
L'article L.2122-35 du CGCT prévoit que pour bénéficier de l'honorariat, dix-huit ans d'exercice de fonctions municipales sont requis. Toutefois, cette condition ne doit pas s'entendre comme au moins dix-huit années de maire ou d'adjoint. L'honorariat à titre honorifique est délivré par Le Préfet (cf le mot du maire en page 1).

Mairie de Bassevelle : ☎ 01.60.22.51.01

✉ mairiebassevelle@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire - Photos : L. SAINT, J.L. COURTOIS et B. LANGOU

Rédaction : Adeline DÉTIS, Dominique PARDON, Marc PORFAL, Jean-Marie VAN LANDEGHEM, Pascale VIVIER

Dépôt légal : 83-036 – n° 37 – Édition de Décembre 2020 ; imprimé par nos soins à 180 exemplaires